



PRÉFET DE HAUTE-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral n° BCTE 2024/109 du 28 août 2024, la demande d'autorisation environnementale déposée par la SAS Parc Eolien de Pradelles en vue d'implanter et d'exploiter un parc éolien comprenant quatre éoliennes et un poste de livraison aux lieux-dits «Chanteperdrix» et «La Chabassole» sur le territoire de la commune de Pradelles sera soumise à une enquête publique de 37 jours qui se déroulera du **lundi 30 septembre 2024 à 9 heures au mardi 5 novembre 2024 à 12 heures inclus**. Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de Pradelles (rue du Jeu de Paume – 43420 Pradelles).

Le public pourra prendre connaissance du dossier de demande d'autorisation environnementale, qui comporte notamment une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale, dans les mairies de Pradelles, Landos, Saint-Paul-de-Tartas, Coucouron (07) et Langogne (48) aux jours et heures d'ouverture au public de chaque mairie, à savoir :

Pradelles : lundi à vendredi : de 9 heures à 12 heures
 samedi : sur rendez-vous

Landos : lundi à vendredi : de 8 heures 30 à 12 heures 30

Saint-Paul-de-Tartas : mardi : de 14 heures à 17 heures (fermée le mardi 8 octobre 2024)
 jeudi : de 14 heures à 17 heures

Coucouron (07) : lundi à vendredi : de 9 heures à 12 heures

Langogne (48) : lundi à vendredi : de 8 heures à 12 heures et de 13 heures 30 à 17 heures
 samedi : de 9 heures à 12 heures

Le dossier sera consultable sur le site internet du registre numérique:

<https://www.registre-dematerialise.fr/5595>

Le dossier sera également mis en ligne sur le site internet des services de l'État de la Haute-Loire : www.haute-loire.gouv.fr (rubrique : *Actions de l'État – Environnement, risques naturels et technologiques – Installations classées – Régime d'autorisation*)

Ces mêmes documents ainsi qu'un dossier dématérialisé pourront être consultés à la Préfecture de la Haute-Loire – Bureau des collectivités territoriales et de l'environnement sur rendez-vous (04 71 09 92 45)

La présidente du tribunal administratif de Clermont-Ferrand a désigné une commission d'enquête composée ainsi :

- en qualité de présidente : Mme Danièle VALLÉRY-FERRET, retraitée de l'Education Nationale
- en qualité de membres titulaires : M. Jean-Luc GACHE, professeur en retraite et M. Rémi BOYER, cadre France Télécom en retraite

Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions du public sur le projet pourront être :

- soit consignées sur les registres d'enquête publique papier déposés en mairies de Pradelles, Landos, Saint-Paul-de-Tartas, Coucouron (07) et Langogne (48).

- soit adressées par écrit à la présidente de la commission d'enquête à la mairie de Pradelles – rue du Jeu de Paume – 43420 Pradelles (siège de l'enquête)

- soit adressées par voie électronique en se connectant au registre dématérialisé sur le site <https://www.registre-dematerialise.fr/5595> ou par courriel à l'adresse de messagerie suivante : enquete-publique-5595@registre-dematerialise.fr

- soit exprimées oralement auprès d'un membre de la commission d'enquête qui recevra le public aux jours, horaires et lieux suivants :

Mairies	Permanences
PRADELLES (43)	Lundi 30 septembre 2024 de 9 h à 12 h Mercredi 16 octobre 2024 de 9 h à 12 h Mardi 5 novembre 2024 de 9 h à 12 h
LANDOS (43)	Jeudi 10 octobre 2024 de 9 h à 12 h
SAINT-PAUL-DE-TARTAS (43)	Jeudi 3 octobre 2024 de 14 h à 17 h
COUCOURON (07)	Lundi 14 octobre 2024 de 9 h à 12 h Vendredi 25 octobre 2024 de 9 h à 12 h
LANGOGNE (48)	Samedi 12 octobre 2024 de 9 h à 12 h Lundi 4 novembre 2024 de 9 h à 12 h

Les observations et propositions du public transmises par voie postale, ainsi que les observations écrites reçues par un membre de la commission d'enquête sont consultables au siège de l'enquête.

Les observations et propositions du public transmises par voie électronique sont consultables sur le registre dématérialisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/5595>

Toute observation formulée avant le lundi 30 septembre 2024 à 9 heures ou après le mardi 5 novembre 2024 à 12 heures ne sera pas prise en compte, quel que soit son mode de dépôt.

Des informations sur le projet pourront être obtenues auprès de M. Quentin SICARD – responsable du projet : n° téléphone 06 03 61 68 08 et à l'adresse suivante : quentin.sicard@edf-re.fr

A l'issue de la procédure d'enquête, copie du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête sera tenue à la disposition du public en mairies de Pradelles, Saint-Etienne-du-Vigan, Saint-Paul-de-Tartas, Landos, Barges, Saint-Arcons-de-Barges, Coucouron, Issanlas, Lanarce, Lavillate, Le Plagnal, Saint-Alban-en-Montagne, Lespéron, Langogne, Naussac-Fontanes et à la préfecture de la Haute-Loire pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ces documents seront également insérés et consultables sur le site internet des services de l'État de la Haute-Loire pendant un an.

A l'issue de la procédure, le préfet de Haute-Loire sera amené à prendre un arrêté préfectoral d'autorisation environnementale assortie du respect de prescriptions ou, le cas échéant, un arrêté de refus pour la demande d'autorisation environnementale présentée par la SAS Parc Eolien de Pradelles.